

# PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 215 publiée le 27 janvier 2010

## VINGT-TROIS V'LA LES FLICS ! À PARIS, MONSEIGNEUR VINGT-TROIS DIALOGUE AVEC DES MATRAQUES...

Il faut le dire et le répéter : à Paris, le Motu Proprio de 2007 n'est pas appliqué.

Depuis l'entrée en vigueur du Motu Proprio le 14 septembre 2007, seules deux célébrations dominicales dans la forme extraordinaire du rite romain ont été mises en place à Paris et encore à des horaires non familiaux, marginaux et marginalisants ! (12 h 15 à Ste Jeanne de Chantal dans le 16ème et 18 h 30 seulement 3 dimanches par mois à Notre-Dame du Travail dans le 14ème et cela après plus d'un an de pressions peu dignes et de brimades du curé de Saint Pierre de Montrouge pour tenter de faire cesser la demande et de briser - sans succès - la dynamique du groupe naissant). Et malgré cela, ces petits confettis concédés montrent que le public intéressé est largement local et paroissial, qui montre macroscopiquement ce que pourrait être l'application du Motu Proprio à Paris.

Deux ans et demi après l'entrée en vigueur du Motu Proprio de Benoît XVI, malgré des dizaines de demandes respectueuses, solides et légitimes dans les paroisses parisiennes, voilà le bilan éloquent du Cardinal archevêque de Paris, Président de la Conférence épiscopale de France. Voir notamment lettres de Paix Liturgique n° 208 et 204.

Le responsable de cet apartheid liturgique et de cette opposition au Pape, le Cardinal Vingt Trois, ne se prive d'ailleurs pas de dire en privé qu'il a donné des instructions à ses curés pour empêcher l'application du Motu Proprio de Benoît XVI (voir dans notre lettre 208 les confidences du Cardinal Vingt-trois au Père Chauvet).

**Samedi dernier, 23 janvier 2010, un pas supplémentaire a été franchi par le Cardinal archevêque de Paris dans sa politique de négation de la demande et d'opposition au Motu Proprio de Benoît XVI. En effet, Monseigneur Vingt Trois a choisi la violence de la force policière pour bâillonner l'expression d'une demande d'application du Motu Proprio superbement ignorée et méprisée depuis plusieurs années par le curé, couvert par son archevêque.**

### Que s'est il donc passé ?

Du point de vue de l'événement, pratiquement rien. Samedi soir, à l'issue de la messe anticipée de 18 heures de la paroisse de l'Immaculée Conception dans le 12ème arrondissement de Paris, plus d'une trentaine de catholiques, faute de pouvoir dialoguer avec leur curé et faute d'avoir des réponses à leurs demandes anciennes et ancrées d'application du Motu Proprio (voir la note à la fin de cette lettre) ont décidé - à l'occasion de la semaine de l'Unité - de rester dans l'église le temps d'une prière de supplication et d'appel à l'unité. C'est tout : 32 catholiques disent ensemble un chapelet, après la messe, dans une église de Paris. C'est tout.



Comme le ridicule, paraît-il, ne tue pas, cette « intolérable agression » a été réprimée par l'envoi de trois équipages de police ! Car la réaction du curé, le Père Géniteau, du Père Chauvet puis du Cardinal Vingt-Trois ne s'est pas fait attendre : Aucun dialogue mais... recours immédiat à la force policière. Il est vrai que la « violence » aurait pu perdurer et que ces malheureux fidèles auraient pu tenter d'aller... jusqu'à réciter un rosaire. On comprend qu'il fallait sévir au plus vite !



Ce sont en effet les policiers qui ont déclaré : "Le curé ne veut pas vous parler" !

A la demande écrite du clergé (la demande d'expulsion signée du Père Géniteau avec confirmation du Père Chauvet, curé de Saint François Xavier et celle du Cardinal archevêque de Paris Mgr Vingt-Trois a été montrée par la police aux fidèles), trois équipages de police sont intervenus pour chasser de l'église 32 fidèles âgés de 18 à 91 ans qui... priaient la Vierge Marie dans une église.

Image

La Police, forte de l'ordre de Monseigneur Vingt Trois les a même menacés « de lancer les lacrymogènes dans l'église en cas d'opposition ! » Le don des larmes, en somme.

Notons que, gardant son calme et usant d'une louable retenue, le Maire du XIIème arrondissement, sollicité sur la question de savoir ce qu'il convenait de faire, n'a pas souhaité cette intervention policière, brutale et immédiate, sans un dialogue préalable.

Comme dans l'Eure, à Thiberville, ce sont les élus de la République qui donnent des leçons de modération et de dialogue aux membres de la hiérarchie catholique, de plus en plus décalés et incapables d'appréhender une situation d'insatisfaction de leurs ouailles. Le plus étrange est qu'il s'agit d'ecclésiastiques conciliaires, qui ont voulu et promu de manière incantatoire la prise de parole des laïcs. N'étaient-ils pas sincères ? En tout cas, elle leur revient à la figure comme un boomerang, cette prise de parole. Et vraiment pas de manière violente : pour être entendus, ils disent le chapelet, ces pauvres laïcs. Et cela semble intolérable à leur clergé !

Oui, vous avez bien lu, en 2010, un évêque choisit froidement la force et la violence physique contre des catholiques qui récitent pacifiquement le rosaire dans une église alors qu'à aucun moment ces fidèles en prière n'ont menacé de perturber la paroisse ou de continuer à occuper celle-ci après leurs dévotions et alors même qu'ils avaient déclaré explicitement qu'ils partiraient dans la tranquillité à l'issue de celles-ci.

« Voilà des gens que je n'aurai pas voulu connaître pendant la guerre » disait à propos du curé et du Cardinal une paroissienne expulsée qui, compte tenu de son âge avancé, savait de quoi elle parlait quant aux heures les plus sombres de notre histoire.

A Paris, quoi qu'en dise le Père Chauvet - qui déclarait publiquement en juin 2008 (voir lettre de Paix liturgique n° 116) : « *on peut raisonnablement penser qu'à moyen terme, la forme extraordinaire du rite romain pourrait être célébrée dans toutes les grandes églises de Paris* » - on ne dialogue pas avec les groupes de demandeurs ... et s'ils insistent, s'ils arrivent jusqu'aux mystères douloureux, on les matraque !

Dans l'Église d'aujourd'hui, c'est bien connu, on préfère dialoguer avec ceux qui ne demandent rien, avec les marionnettes nommées pour cela, avec ces consommateurs du culte que sont souvent devenus un certain nombre de catholiques, ou ceux que l'on se choisit pour pouvoir dire sereinement « je dialogue, tout va très bien ».

Franchement, après ça, on a du mal à écouter des sermons sur la charité et des incantations sur l'« écoute », l'« unité du peuple de Dieu », etc. C'est même tellement gros qu'il vaut mieux en rire. Mais c'est à pleurer. De honte.

En tout cas, pour le Cardinal Vingt Trois, les fidèles attachés à la liturgie traditionnelle de l'Eglise ne sont ni 34 % (comme le révèle pourtant le sondage réalisé en septembre 2008 - lettre 146) ni 20 % ni 10 % ... ni même seulement 1 %.

Pour le Cardinal Vingt Trois, les fidèles attachés à la forme extraordinaire du rite romain n'existent pas, il n'y a pas de demande d'application du Motu Proprio ni d'ailleurs de problème liturgique en France. Ainsi pouvait-il tranquillement déclarer dans un article de LA CROIX du 17 septembre 2009, après la libéralisation de la messe en rite ancien : contrairement à ce que certains avaient craint, « *il n'y a pas eu de "tsunami" de la pratique religieuse en France : ça et là, des arrangements ont été trouvés, mais globalement la pratique des catholiques français n'a pas été profondément modifiée* ». « Mais cependant, Eminence... » « Trois équipages de police ! » « Pourtant, Eminence, le Pape a dit... » « Trois équipages de police ! »

## Notre Conclusion :

Le pire est que cette manière de « dialoguer » a été mise en œuvre au cours de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens contre des femmes et des hommes qui veulent la paix dans l'Eglise et qui s'expriment... en priant la Sainte Vierge dans une église.

Nier la demande d'une partie du Peuple de Dieu, la mépriser, la faire taire : qu'on le veuille ou non, c'est objectivement très grave.

## **ANNEXE I : CE QU'IL FAUT SAVOIR À PROPOS DE LA DEMANDE DES FAMILLES DU XIIÈME ARRONDISSEMENT QUI SOUHAITENT BÉNÉFICIER DE MESSES "EXTRAORDINAIRES" CHAQUE DIMANCHE ET FÊTES DANS LEUR DOYENNÉ :**

Le groupe des demandeurs du doyenné du 12ème arrondissement de Paris se compose de plus de 90 familles.

Après bien des contacts personnels, une première démarche structurée est mise en œuvre en avril 2008. Il s'agissait, à l'occasion de la remise d'une lettre, de la rencontre de plusieurs demandeurs avec M. l'abbé Géniteau, curé de l'Immaculée Conception. L'entretien fut courtois, sans plus. Au mois de septembre 2008, n'ayant aucune réponse du doyen, d'autres fidèles sont allés remettre en mains propres une lettre au cardinal Vingt-Trois à l'occasion de sa venue dans l'arrondissement pour l'installation du curé de Saint Eloi. A l'issue de cet épisode, Mgr Chauvet, curé de Saint-François Xavier, chargé par le cardinal d'être le « monsieur Bons offices » dans ses relations avec les demandeurs de liturgie « Extraordinaire » contacta le groupe des demandeurs et leur proposa une rencontre en son presbytère. A l'issue de ce rendez vous, qui se déroula au mois d'octobre 2008, on arrêta la décision d'organiser une réunion élargie.

Cette réunion se déroula en présence d'une dizaine de familles de demandeurs de différentes paroisses du doyenné. Lors de cette réunion, Mgr Chauvet limogea Mr Emmanuel Delhoume, l'initiateur historique, pour se choisir comme interlocuteur un ami de l'abbé Géniteau, paroissien de l'Immaculée Conception... Le Père Chauvet prit également l'engagement de poursuivre ces réunions.

Ce qui devait arriver arriva... c'est-à-dire qu'il ne se passa plus rien.

Le Père Chauvet, comme à son habitude, venait ainsi d'enterrer la demande de l'Immaculée Conception en faisant des promesses qui, un an et demi après, n'ont toujours pas vu le début d'un commencement de mise en œuvre...

Une fois de plus, on a menti aux fidèles, on les a manipulés et on a mis en œuvre la feuille de route du Cardinal Vingt Trois : Pas d'application du Motu Proprio à Paris !!!

Pourtant, des idées avaient été évoquées lors de la réunion d'octobre 2008.

Par exemple, il avait été envisagé d'accorder la célébration "extraordinaire" dans la même chapelle annexe que celle où se réunissent chaque semaine une trentaine de Polonais pour la messe célébrée dans leur langue nationale. Pourquoi, en effet, refuserait-on à 90 familles attachées à la tradition, ce que l'on accorde, à juste titre, à 30 catholiques polonais du doyenné ?

Oui, pourquoi ? Pourquoi, en ce début 2010, les fidèles du 12ème arrondissement de Paris attendent-ils toujours un commencement de début d'application du motu proprio dans leur doyenné ?

Pour en savoir plus :

- M. Emmanuel Delhoume : edelhoume@voila.fr - 06 67 28 33 38

## **ANNEXE II:**

### **L'ARTICLE DE L'EXPRESS DU 25 JANVIER AU SUJET DE L'ACTION DU DALE**

*Église: les traditionalistes passent à l'offensive*

***A Paris, les catholiques traditionalistes espèrent bien se faire entendre pour un retour du rite tridentin, la messe en latin. Récit sur l'occupation d'une église.***

*Métro Picpus, samedi 23 janvier, dans le XIIe arrondissement parisien. C'est ici que se sont donnés rendez-vous les sympathisants du DALE (Droit A la Liturgie Extraordinaire), un groupuscule fondé en décembre dernier par de jeunes traditionalistes décidés à mener des opérations coup de poing afin d'exiger la célébration de messes en latin. Le choix de la date n'est pas anodin, elle tombe pendant la semaine d'unité des chrétiens (du 18 au 25 janvier). Une façon de mettre l'accent sur l'exclusion que subiraient, selon ces militants catholiques, une partie des fidèles attachés à la liturgie traditionnelle.*

*Mais que veulent-ils ? Pour comprendre, retournons en arrière. Juillet 2007, le pape Benoît XVI publie un Motu Proprio qui libéralise la messe de Saint Pie V selon le rite tridentin. En clair, la messe en latin où le prêtre fait face à l'autel et non à ses ouailles. Les fidèles ont dès lors la possibilité de demander la célébration d'une messe tridentine au curé d'une paroisse sans pour autant avoir à remonter jusqu'à l'évêque. C'est un retour sur un acquis du concile de Vatican II (1962-1965).*

### ***Les fidèles veulent que l'Église célèbre les messes en latin***

*Des paroissiens de l'église de l'immaculée conception (XIIe) font cette demande en avril 2008. S'ensuivent des rencontres avec le curé, le vicaire général et même le cardinal. Peine perdue. Malgré certaines promesses, ils ne parviennent à obtenir gain de cause. Certes, la messe selon le rite tridentin est déjà célébrée dans d'autres paroisses parisiennes. Mais pour ces "tradi", l'Église de France montre une mauvaise volonté manifeste à appliquer la décision papale.*

A la suite d'une pétition rassemblant près de 90 familles de la paroisse, qui réclament une messe tridentine hebdomadaire et face au silence que lui opposerait, selon eux, la hiérarchie ecclésiastique, les membres du DALE ont donc débarqué ce samedi dans l'édifice religieux à la fin de la messe pour avoir une conversation "franche" avec le curé.

### **"C'est une démarche spirituelle vitale"**

"C'est une démarche spirituelle vitale", confie une mère de famille. Ils sont une vingtaine, de tous âges. Le prêtre, le père Hervé Géniteau, fait prévenir le vicaire général mais s'abstient de tout commentaire. Dans l'attente, une prière s'organise devant la crèche pendant qu'une banderole est déroulée à l'entrée du lieu de culte avec l'inscription "Droit A la Liturgie Extraordinaire". Un sacristain arrive pour informer que l'église va fermer. Réponse laconique d'Emmanuel, qui dirige le chapelet: "Nous prions".

A 20h10, ce n'est pas le vicaire général qui arrive, mais une voiture de fonctionnaires de police, sirènes hurlantes. Puis deux. Puis trois. "Le prêtre a requis l'aide des forces de l'ordre pour expulser le groupe" les informe un agent. Stupéfaction chez les militants qui occupent désormais l'église. "Le prêtre refuse toute discussion" poursuit-il. L'ordre viendrait semble t-il de son supérieur, Monseigneur Chauvet, vicaire général du diocèse de Paris.

Pas démontés pour autant, les sympathisants du DALE se résignent à lever l'occupation après de nouvelles prières. Pacifiques, ils ne veulent pas résister mais seulement être entendu. Objectif atteint puisque qu'à 21h10, lorsqu'ils sortent enfin, une information tombe de la bouche d'un policier: "nous avons une autorisation express de Monseigneur XXIII, archevêque de Paris, pour vous mettre dehors". La revendication des traditionalistes semble perturber les autorités ecclésiastiques en plus haut lieu.